



COP 26, à moitié vide ou à moitié pleine ?

Par [Margaux Jacob](#) et [Margaux Le Naour](#)

La COP 26 n'en était qu'à ses balbutiements que déjà de nombreuses inquiétudes se manifestaient quant à son efficacité pour limiter le réchauffement à 1.5°C. Les résultats de la COP 26, **s'ils entérinent un certain nombre de progrès**, que nous détaillons ci-après), sont néanmoins **bien en deçà de ce qui est jugé nécessaire par les scientifiques pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris.**

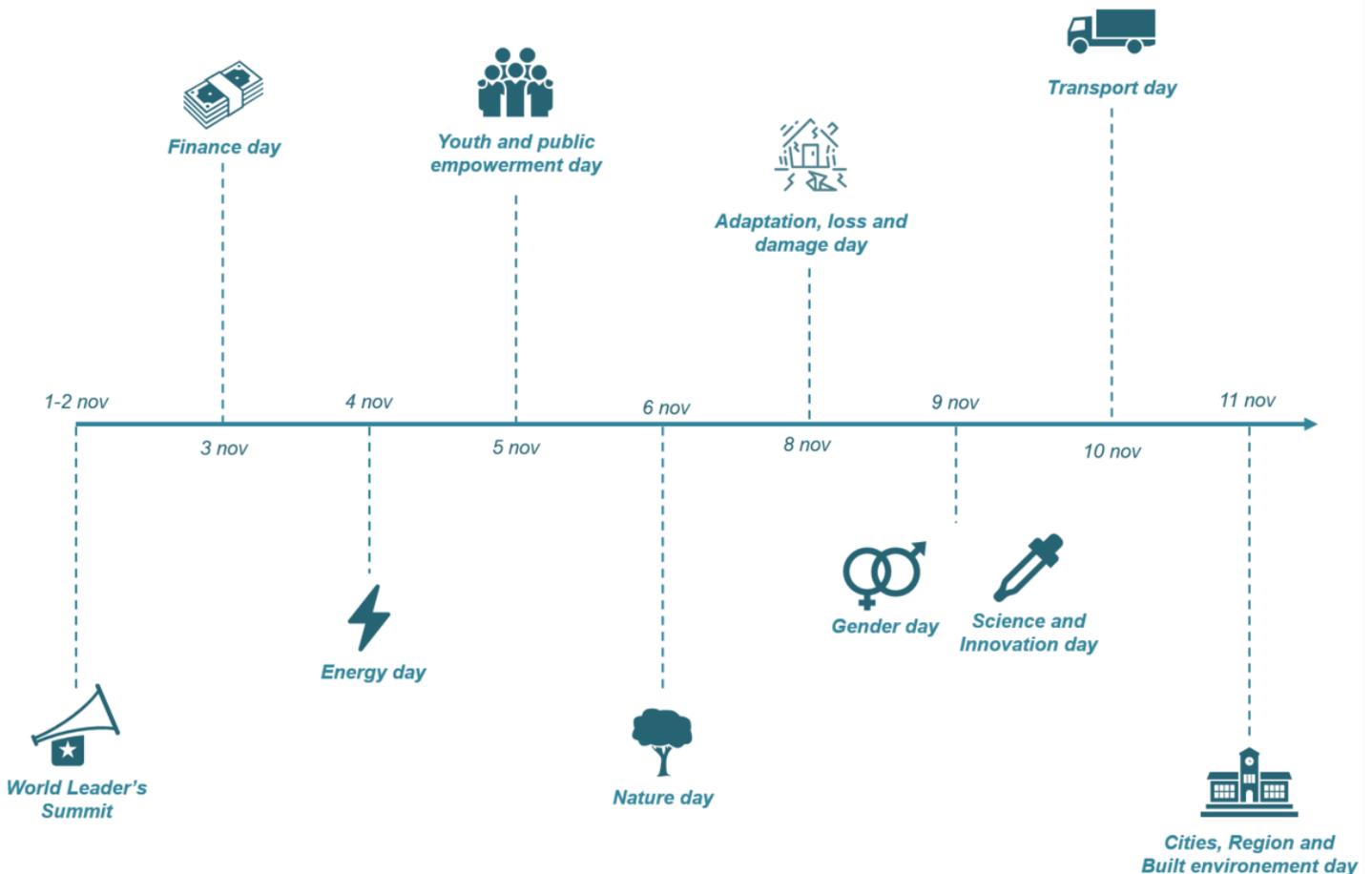
Cependant, il est important de rappeler **le rôle que peuvent réellement jouer les COP dans la lutte contre le changement climatique.** Ces événements s'inscrivent au sein d'un cycle de négociations internationales. Les délégations des différents pays s'y rencontrent afin de s'accorder sur des textes discutés en amont. D'un point de vue juridique, **ces textes relèvent du droit international public, qui est particulièrement fragile.** Il n'existe pas d'instances permettant de juger les États qui ne respecteraient pas leurs engagements. Ainsi, pour s'assurer que les engagements pris par les différents États sont respectés, **il faut s'assurer qu'ils sont ensuite inscrits dans les différentes lois nationales qui les régissent.** De plus, les conditions opérationnelles de mise en application des différents engagements ne sont en général pas précisées, afin de rallier l'adhésion d'un nombre important de pays. Ceci est également justifié par la **diversité des situations nationales** qui peut empêcher l'adoption d'actions concrètes, en dehors de grandes mesures emblématiques. Il est **laissé à la discrétion de chaque Etat** le soin d'organiser l'opérationnalité et la mise en œuvre des objectifs. L'ensemble de ces éléments peut entretenir un **important sentiment de frustration** pour de nombreux observateurs.

Cependant, comme le rappelait la géographe Magalie Reghzza-Zitt, membre du Haut Conseil pour le Climat, au micro de France Inter, **"il ne faut pas faire peser sur les COP ce qu'elles ne peuvent pas faire"**. Les négociations à 190 pays sont très lourdes et bien qu'elles évitent la création de conflits directs, elles ne sont pas calibrées pour aider concrètement à la lutte contre le changement climatique.

Les COP sont là pour **tracer des objectifs et des engagements**. Il faut ensuite qu'au niveau national et territorial, des politiques de transformation soient engagées par l'ensemble des parties prenantes. Alors que la COP trace un cap, il faut ensuite déterminer les actions et les modes de financement, de manière démocratique.

Enfin, la complexité et la difficulté de la mécanique diplomatique internationale ont **par contraste** mis en lumière la **forte dynamique** de l'engagement des acteurs privés (entreprises et acteurs financiers) autour **d'initiatives internationales** (ex: Science Based Targets) et de coalition d'acteurs volontaires.

A ce titre, les COP ont tout de même un rôle important à jouer, en dehors de leur rôle officiel. **Elles permettent tout d'abord de rendre visible un certain nombre d'enjeux climatiques clés et d'inciter à l'action un nombre important d'acteurs de la société civile et du monde économique**. Elles sont un lieu de rencontre, de débats et de conférences ainsi qu'un lieu de démonstration des actions déjà menées. **L'effet d'entraînement** sur les parties prenantes de la lutte contre le changement climatique peut être multiple et bien réel. Pour encourager cette mise en marche des acteurs, la présidence britannique a par ailleurs **organisé les débats autour de journées thématiques**.



Organisation de la COP 26 par journée thématique

Nous nous attacherons dans cet article à essayer de **décortiquer les évènements qui ont marqué ces différentes journées**, afin de **comprendre leur portée** sur les différents types d'acteurs (entreprises, financiers, acteurs publics, société civile).



NOUVEAUX ENGAGEMENTS NATIONAUX POUR LE CLIMAT



i La COP 26 a été l'occasion de **revoir les copies des différents pays en matière d'engagements dans la lutte contre le changement climatique**, qui sont formalisés à travers les NDC (Contributions déterminées au niveau national). L'Inde a notamment annoncé l'atteinte de la neutralité carbone pour 2070. Cependant, ces engagements restent **insuffisants pour atteindre l'objectif des 1,5°C**. S'ils sont correctement respectés, ils permettraient de limiter le réchauffement à 2,4°C selon Carbon Brief. Pour sécuriser l'objectif des 1,5°C, le Pacte de Glasgow enjoint les Parties à **renforcer leurs objectifs pour 2030** pour la COP 27.



Les objectifs climatiques de la France sont formalisés au sein de la **SNBC** (Stratégie Nationale Bas Carbone), publiée en mars 2020. Cependant, cette dernière va devoir **subir une révision afin de prendre en compte les nouveaux objectifs européens** d'une réduction de **55% des émissions d'ici 2030** comparé à 1990. Cette nouvelle SNBC (prévue pour 2023) serait l'occasion pour l'Etat Français d'engager l'ensemble des acteurs économiques et la société civile sur une voie climatique plus ambitieuse.



Les engagements pris par la France au sein de la SNBC **orientent par la suite les politiques publiques**, notamment l'attribution des subventions publiques ou encore le calibrage des taxes. Ces incitations économiques sont une clé du modèle économique future puisqu'elles **aiguillent les politiques d'investissement des entreprises** ainsi que les comportements des consommateurs

Ils se traduisent aussi à **divers échelons locaux** (PCAET, SRADDET) qui doivent s'y conformer. La revue à la hausse des ambitions françaises pourraient se traduire pour **les acteurs publics locaux** par une obligation à rehausser leurs propres engagements et par une revue des actions qui permettent de les atteindre. On note que pour le moment, la majorité de ces plans sont basés sur la SNBC 1 (et non pas sur la SNBC mise à jour en 2018).



GLASGOW FINANCIAL ALLIANCE FOR NET ZERO



i **450 acteurs financiers de 45 pays, représentant 130 000 milliards d'actifs**, ont promis la neutralité carbone pour 2050. Ces institutions financières privées (banques, assurances, gestionnaires d'actifs, fonds de pension...) devront traduire ces engagements en **objectifs précis**, basés sur la science, et qui seront **révisés tous les 5 ans**. Les émissions de gaz à effet de serre des investissements financés par ces institutions seront communiquées chaque année pour faire état de leur progrès.



Plusieurs acteurs français d'importance font partie de cette alliance comme Axa, BNP Asset Management, la Banque Postale, le Crédit Mutuel, la Société Générale et le Crédit Agricole. Cela pourrait permettre à ces établissements **d'infléchir leur politique** sachant qu'ils sont régulièrement **pointés du doigt** pour leur financement d'activités fortement émettrice des GES. A ce titre, **la Banque Postale avait été la première banque française à annoncer la fin de l'expansion pétro-gazière en amont de la COP, d'ici à 2030**.



Par **effet d'entraînement**, d'autres acteurs financiers pourront se joindre au mouvement. Dans un contexte où les **investisseurs sont plus exigeants** sur les émissions générées par les projets qu'ils financent, les entreprises seront d'autant plus contraintes de fixer des objectifs de réduction d'émissions plus ambitieux et de mettre en place des **méthodes d'évaluation** en accord avec les ambitions climatiques si elles veulent continuer à pouvoir profiter de financements sur les marchés.

Cet effet peut être contrebalancé par le fait que les objectifs fixés le restent à un horizon assez lointain ce qui ne permet d'infléchir rapidement la tendance.



LA SORTIE DES ENERGIES FOSSILES ?



i Pour la première fois, et bien que le texte ait été de nombreuses fois affaibli, le Pacte de Glasgow mentionne **la réduction progressive de l'utilisation du charbon**. En parallèle, une coalition de pays s'est engagée à **ne plus délivrer de licences d'exploration et d'exploitation de Pétrole et de Gaz**. Une quarantaine de pays se sont également engagés à **sortir du charbon d'ici à 2040** et une vingtaine ont signé un accord de **non financement à l'étranger** de projets d'exploitation d'énergies fossiles sans technique de captage du CO₂.

FR Dans un souci de **cohérence** avec les engagements pris à la COP, la France va devoir réduire drastiquement sa dépendance aux importations actuelles d'énergie fossile qui sont en 2019 de **11 Mt pour le charbon, 49,7 Mtep pour le pétrole brut et de 630 TWh pour le gaz naturel**.

Pour anticiper cette baisse, de nombreuses études prospectives sur l'avenir du mix énergétique français sont mises à jour. L'étude de **RTE** sur les **Futurs énergétiques 2050** (qui porte principalement sur le mix électrique et qui a vocation à se substituer à une part importante des énergies fossiles utilisées actuellement) ou encore la publication prochaine de la Prospective **Energie-Ressource de l'ADEME** sont à ce titre très éclairantes.

FR La modification du mix énergétique a des **répercussions sur l'ensemble des secteurs de l'économie**. Ce sont tous les domaines qui sont amenés à se transformer, soit parce qu'ils devront se décarboner (mobilité, système de chauffage, activités industrielles), soit parce qu'ils vont devoir faire face à une nouvelle demande (production d'électricité). A très court terme, cela se traduit notamment par le **choix politique qui doit s'effectuer sur la stratégie nucléaire française**. Bien qu'elle permette à la France de profiter d'une électricité décarbonée et non intermittente, de nombreuses oppositions subsistent quant à la **sécurité des installations et au traitement des déchets**. Ces questions devraient être tranchées au sein d'un débat politique démocratique puisqu'elles conditionnent l'avenir énergétique de nos sociétés pour plusieurs décennies.



LES VILLES S'ENGAGENT POUR LA NEUTRALITE CARBONE



FR En France, l'engagement des villes et des régions se traduit par l'adoption de **PCAET** - Plans Air Energie Climat Territorial et des **SRADDET** - Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Ces plans conditionnent **l'ensemble du développement local et impactent au quotidien la vie des citoyens**. Ils doivent s'aligner avec les objectifs climat de la France mais ils peuvent également aller plus loin. Certaines **collectivités françaises sont particulièrement en avance** sur ces questions, comme **Grenoble Alpes Métropole** première métropole française à se doter d'un PCAET dès 2005 et dont la ville de Grenoble sera capitale verte européenne en 2022,



Un total de **1049 villes et régions** du monde ont rejoint la campagne Race to Zero de la CCNUCC, déclarant leur objectif de réduire de 50% leurs émissions carbone d'ici 2030 pour atteindre **l'objectif zéro émissions nettes en 2050**.

FR Ces différents outils de planification permettent **d'aiguiller les financements** régionaux ou locaux vers des activités vertueuses vis-à-vis du climat. A ce titre, le développement de la **méthodologie I4CE** pour analyser les dépenses budgétaires des Métropoles et des Villes, et qui est en cours d'adaptation au niveau régional, permet une **opérationnalisation des engagements en identifiant clairement les dépenses qui sont cohérentes avec les engagements climat** et celles qui ne le sont pas. La rédaction des PCAET doit elle aussi être très opérationnelle, avec des **objectifs chiffrés**, pour assurer des répercussions concrètes.



DES FONDS POUR L'ADAPTATION



232 millions de dollars ont été récoltés pour le Fonds d'Adaptation ainsi que **450\$ millions** qui seront mobilisés pour des initiatives et des programmes locaux. Ce chiffre est à mettre en regard avec les estimations réalisées par le PNUE qui estime à **300\$ milliards les besoins de financement par an en 2030 et à 500 milliards par an d'ici 2050** pour l'adaptation, et uniquement pour les pays en développement.

Ce sont désormais **88 pays** qui sont couverts par des plans d'adaptation au niveau national. Les Parties ont également **établi un programme de travail pour la COP 27 qui doit identifier les objectifs, les besoins et les solutions possibles aux crises.**

La politique d'adaptation au niveau français est traduite au sein du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique. Comme pour la SNBC, il **organise la réponse des différents acteurs** pour faire face aux événements climatiques qui sont désormais inévitables. Elle est le **deuxième pendant d'une politique climatique efficace** et réellement **protectrice** des citoyens.

Dans son dernier rapport, le Haut Conseil pour le Climat pointe le **manque d'ambition française** en termes d'adaptation avec un **manque de coordination entre les territoires**. Le risque de **mal adaptation** est réel et encore mal pris en charge par les politiques publiques.

Les impacts des changements climatiques se font désormais sentir sur **l'ensemble des activités économiques**. Il semble désormais indispensable que les entreprises mènent des **diagnostics de vulnérabilité** afin de déterminer les **risques physiques et les risques de transition** qui pèsent sur elles. L'adoption par la suite de **plans d'adaptation cohérents** leur permettra de conserver leur **bonne vitalité économique**.

Les **collectivités** doivent également se pencher avec plus d'attention sur ces questions afin de **garantir la sécurité et le confort de vie** de leurs administrés.



DES ENGAGEMENTS POUR UNE MOBILITE PROPRE



Une trentaine de pays ont signé un accord pour **promouvoir les véhicules propres (électrique ou hydrogène)** en les rendant accessibles, abordables et durables. L'objectif est de faire en sorte que toutes les ventes de voitures et de camionnettes neuves soient zéro émission d'ici à 2040. Cependant, **cet accord est à minima** et n'a pas été signé par les deux premiers marchés mondiaux, la Chine et les Etats-Unis. De plus, la promotion des véhicules dits propres fait également débat, à la fois sur le mix énergétique qui permet d'obtenir l'hydrogène ou l'électricité, et également sur le cycle de vie de ces véhicules

Le plan de la Commission Européenne *Fit for 55* prévoit **l'interdiction des véhicules essences et diesel traditionnel pour 2035**. Il vise également à étendre le réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques et les autres carburants alternatifs. Selon le MTES, en France, le transport est le premier secteur émetteur avec **132 Mt de CO₂** en 2020, dont plus de la moitié sont dus aux **véhicules particuliers** et 1/5^{ème} aux **véhicules utilitaires**. Il y a donc urgence à agir sur ces deux types de véhicules à la fois en agissant sur leur **efficacité énergétique** mais également en **décarbonant l'énergie utilisée**. Un levier important des réductions des émissions de CO₂ se situe également dans la **sobriété des usages**, avec une diminution de la quantité de voitures individuelles en circulation.

Ces décisions ont des implications importantes pour le secteur automobile qui se voit obligé de réorienter l'ensemble de son système productif. En France en 2020, les véhicules électriques ne représentent encore **que 11,3% des ventes de voitures neuves**.

Il faut également rediriger les investissements pour développer les **infrastructures nécessaires** au rechargement afin d'encourager les ventes.

Les **collectivités** ont également un rôle important à jouer pour limiter l'utilisation des voitures dans les espaces denses et urbanisés. Cela passe notamment par des plans de développement des **mobilités actives et des transports en commun**.



METTRE FIN A LA DEFORESTATION ET A LA DEGRADATION DES TERRES



i Plus de **140 pays**, représentant pas moins de **90% de la surface de forêts du monde**, se sont engagés à préserver et restaurer les forêts, faciliter les pratiques n'engendrant pas de déforestation, mettre en place des politiques agricoles promouvant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et mettre à disposition les financements nécessaires pour s'aligner sur les objectifs internationaux d'inversion de la déforestation et de la dégradation des terres, et ceci avant **2030**. Parmi les pays signataires figurent le Brésil, la Chine, la Russie, et la France.



Selon le MTES, en France, **entre 20 000 et 30 000 hectares** sont artificialisés chaque année, malgré l'objectif de « **Zéro artificialisation nette** » du Plan Biodiversité. La conservation des espaces naturels est pourtant un enjeu majeur si la France veut réussir à atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050. En effet, les forêts et les sols comptent pour **plus de la moitié des puits de carbone** qui doivent permettre à la France de compenser les émissions de carbone résiduelles. Les milieux naturels fournissent **également des solutions pour s'adapter aux impacts du changement climatique**.



Pour limiter l'artificialisation, un levier important est celui de **la maîtrise de l'étalement urbain**. Pour cela, les collectivités peuvent miser sur des politiques **d'intensification des espaces**, en encourageant le **recyclage urbain** et en **mixant les usages** des bâtiments.

Il s'agit également de **préserver les espaces naturels** existants en mettant en place des systèmes de protection efficaces. Cette politique peut être complétée par des **politiques de dépollution et de restauration** d'anciennes zones naturelles qui avaient été artificialisées.

Les entreprises ont aussi leur rôle à jouer notamment en vérifiant la **provenance des matières premières utilisées**, en veillant à ce qu'elles proviennent d'exploitations durables et non responsables de déforestation.



LA PRISE EN COMPTE DU METHANE



i 109 pays se sont engagés à **réduire les émissions mondiales de méthane à hauteur de 30% pour 2030 par rapport à 2020**. L'ensemble des signataires représente 50% des émissions mondiales. Cependant, on compte parmi les absents la Chine, l'Inde et la Russie, à eux trois responsables de 1/3 des émissions.

La lutte contre les émissions de méthane est aussi mentionnée dans le pacte final de Glasgow.



Selon les données du CITEPA, **67% des émissions de méthane françaises proviennent du secteur agricole et 25% du traitement des déchets**. Dans le secteur agricole, ces émissions proviennent majoritairement des élevages, du processus de digestion des ruminants et de la gestion des déjections. Celles du secteur déchet proviennent de la décomposition des déchets en décharge. Dans le secteur industriel, elles sont liées à la combustion imparfaite des énergies fossiles.

Les enjeux autour des émissions de méthane sont importants puisque son pouvoir réchauffement global à 20 ans est 72, ce qui signifie que l'émission d'une tonne de méthane contribuera 72 fois plus au réchauffement constaté dans 20ans qu'une tonne de CO₂.



Au vu du poids de l'élevage, notamment bovin, dans les émissions de méthane, **la lutte contre ces émissions devra notamment passer par une réforme de notre système alimentaire**. En dehors de certaines innovations technologiques (à base de compléments alimentaires pour les animaux), c'est surtout sur **les comportements humains** qu'il faudra agir, à la fois en luttant contre le **gaspillage alimentaire** mais également en mettant en avant des régimes **alimentaires moins carnés**. Les politiques d'éducation ainsi que le monde publicitaire ont ici un rôle clé à jouer pour forger de nouveaux imaginaires collectifs.

En parallèle de ces annonces, **de nombreux sujets n'ont pas abouti lors de cette COP 26**. En particulier, la **question du financement**, à la fois de la lutte contre le changement climatique, mais également du **dédommagement des préjudices subis** par les pays les plus exposés à ces changements (principalement des pays du Sud), de la part des pays responsables, n'a pas été résolue. Il s'agit pourtant de **questions cruciales** pour assurer une transition juste et acceptable pour toutes et tous.

*« Pour aller de l'avant, il faudra mettre davantage l'accent sur la **coopération internationale** en faveur du développement durable, s'attaquer de front aux questions posées par les pertes et les dommages, et renforcer la redevabilité des engagements pris par les pays et les entreprises. »*

– Lola Vallejo, Directrice du programme climat de l'IDDRI, ancienne consultante d'I Care

Bien que décevants, les événements qui se sont déroulés pendant les deux semaines de négociations à Glasgow ont *a minima* permis de **mettre en lumière un certain nombre d'enjeux cruciaux** pour la lutte contre le changement climatique. Elles ont permis à tous les acteurs **d'entrevoir le rôle qu'ils peuvent jouer et la place qu'ils peuvent prendre** pour s'inscrire dans des processus plus vertueux, quand bien même les politiques ne donneraient pas l'impulsion nécessaire. Les réformes à engager pour réussir à faire vivre le non-dépassement des 1.5°C de réchauffement sont nombreuses et demanderont une certaine dose de courage, aussi bien de la part des dirigeants que de la part de l'ensemble des acteurs qui composent le monde économique et la société civile.

Cette dernière a par ailleurs réussi à faire entendre sa voix pendant les deux semaines de négociations. Sur cette période, des manifestations et des prises de paroles ont eu lieu, à Glasgow et partout dans le monde. Les revendications, en particulier de la jeunesse, ont été au moins aussi largement médiatisées que les décisions officielles, et cette pression qu'exerce la société civile sur les dirigeants est importante et sera de plus en plus prise en compte dans le processus démocratique.

Pour aller plus loin :

- <https://www.theguardian.com/environment/ng-interactive/2021/nov/10/cop26-draft-text-annotated-what-it-says-and-what-it-means>
- <https://ukcop26.org/news/>
- Webinaire de l'IDDRI sur le bilan de la COP26 : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/conference/replay-quel-bilan-de-la-cop-26-sur-le-climat> avec l'intervention de Lola Vallejo, ancienne consultante chez I Care
- Stratégie Nationale Bas Carbone : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- Rapport PNUÉ sur l'adaptation : <https://www.unep.org/fr/resources/rapport-2021-sur-lecart-entre-les-besoins-et-les-perspectives-en-matiere-dadaptation-aux>
- Rapport PNUÉ sur l'atténuation : <https://www.unep.org/fr/resources/emissions-gap-report-2021>

Crédit Photographie :

- Photos libre de droit – Pixabay
- Photos officielles de la COP26 – Gouvernement britannique

A PROPOS DE L'AGENCE DE CONSEIL I CARE

Cabinet de conseil en stratégie dans le domaine de l'environnement, nous accompagnons depuis 2008 les entreprises, les institutions financières et les organisations publiques dans leur transition vers une société à faible impact environnemental.

De la réflexion stratégique aux solutions opérationnelles, **I Care propose des solutions innovantes sur une large gamme d'enjeux environnementaux** avec pour objectif d'aider la société à évoluer vers une économie durable.

Siège : 28, rue du 4 septembre, 75002 PARIS

